



**Conseil d'administration
de l'Entité des Nations Unies
pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation
de la femme**

Distr. générale
1^{er} mars 2011
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2011
27-30 juin 2011, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire*
Questions d'organisation

**Rapport de la première session ordinaire de 2011
(24 au 26 janvier 2011)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
II. Questions financières, budgétaires et administratives	10
III. Questions diverses.....	16

* UNW/2011/L.3.



I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) s'est déroulée à New York, du 24 au 26 janvier 2011.

2. La Présidente du Bureau du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, U. Joy Ogwu (Nigéria), a ouvert la session en soulignant l'importance historique de la première réunion du nouveau Conseil d'administration de la dernière née des entités de la famille des Nations Unies – ONU-Femmes –, sous la houlette de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, Michelle Bachelet, ancienne Présidente du Chili.

3. Le Conseil d'administration entendait collaborer étroitement avec la Directrice exécutive pour instaurer un climat ouvert et constructif permettant de s'assurer qu'ONU-Femmes réponde aux attentes ou les dépasse et offre un exemple de bonne gouvernance institutionnelle. Il fallait rendre hommage à tous ceux dont les inlassables efforts avaient rendu possible la fusion qui avait donné naissance à ONU-Femmes, en particulier le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale, et l'ancienne Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme, Rachel Mayanja.

4. La Présidente a fait observé que le lancement d'ONU-Femmes marquait un nouveau départ, mais que la plupart des problèmes dont l'Entité devait s'occuper existaient de longue date. Partout dans le monde, les femmes se heurtaient toujours à d'énormes obstacles pour faire valoir et exercer leurs droits malgré des décennies d'action. La rareté des possibilités de participation à la société, le manque d'accès aux ressources, la violence sexiste, la traite des filles et des femmes, la violence sexuelle (en particulier dans les conflits armés), et les problèmes d'accès à l'eau et aux services sociaux de base laissaient de nombreuses femmes dans le dénuement.

5. Le Conseil comptait sur la Directrice exécutive pour aider l'Entité à s'attaquer de manière créative aux vieux problèmes et stéréotypes qui empêchaient toujours les femmes non seulement d'exercer leurs droits, mais aussi de contribuer au développement. Les attentes étaient nombreuses et pour ne pas les décevoir, il faudrait savoir adopter des approches sans précédents et faire preuve d'imagination, en particulier étant donné le caractère limité des ressources disponibles, qu'il s'agisse des ressources humaines ou des moyens financiers.

6. La Présidente a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour boucler le processus relatif aux ressources humaines et s'assurer que le personnel nécessaire était en poste et prêt à relever les importants défis à l'horizon. Forte de son expérience, la Directrice exécutive saurait trouver de nouveaux moyens de convaincre que l'égalité des sexes n'était pas seulement un « droit fondamental » mais bien la quintessence du développement durable. L'autonomisation des femmes était un facteur essentiel de « l'équation du développement »; mais encore fallait-il que la communauté internationale donne des preuves concrètes de sa volonté de respecter ses engagements envers ONU-Femmes. Le soutien des donateurs traditionnels et de nouveaux donateurs revêtirait dans les mois et les années prochaines une importance cruciale pour qu'ONU-Femmes puisse atteindre ses nobles objectifs.

7. En conclusion, la Présidente a réaffirmé qu'elle soutiendrait la Directrice exécutive pour que les engagements pris par la communauté internationale en ce qui concerne l'égalité des sexes deviennent une réalité pour les femmes et les filles du monde entier.
8. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour de sa première session ordinaire (UNW/2011/L.1) et son plan de travail, tel que révisé.
9. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport de sa session d'organisation (15 et 22 décembre 2010) (UNW/2011/1) et l'aperçu des décisions adoptées à sa session d'organisation de 2010 (UNW/2011/2).
10. Le Conseil d'administration a adopté son projet de règlement intérieur (UNW/2011/6). La Présidente a félicité les membres du Conseil d'administration d'être parvenus à un consensus sur le règlement intérieur. Elle a remercié le Vice-Président du Conseil, Zahid Rastam (Malaisie), qui avait facilité les consultations, et Markus Pallek, du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, dont la contribution avait été cruciale.
11. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail provisoire de la session annuelle de 2011 (27 au 30 juin 2011), tel que modifié oralement.
12. Le Conseil d'administration a également adopté le plan de travail provisoire pour 2011, présenté comme document de séance, tel qu'il a été modifié oralement.

**Déclaration de la Secrétaire générale adjointe
et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies
pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme**

13. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a adressé ses félicitations aux membres du Conseil d'administration élus le 10 novembre 2010, et en particulier à ceux qui avaient été élus au Bureau du Conseil à sa session d'organisation le 22 décembre 2010, à savoir : la Présidente, U. Joy Ogwu (Nigéria), et les Vice-Présidents, Zahid Rastam (Malaisie), Olha Kavun (Ukraine), Carmen Arias (Pérou) et Magnus Lennartsson (Suède).
14. Depuis qu'elle avait pris ses fonctions il y avait quatre mois, M^{me} Bachelet avait rencontré de nombreuses parties prenantes, y compris les États Membres, les défenseurs des droits des femmes, des représentants du secteur privé et de la société civile, ainsi que des collègues du système des Nations Unies venus de divers horizons. Le message qu'elle avait retenu était qu'ONU-Femmes devait se concentrer sur quelques questions, et obtenir des résultats tangibles; qu'il fallait travailler en partenariat avec le système des Nations Unies, et non pas en concurrence avec lui; qu'il fallait s'appuyer sur ce qui avait été réalisé, mais aussi faire mieux, et qu'il était nécessaire d'innover. Encore plus important, il convenait d'aider les partenaires nationaux au niveau des pays. Les pays et le système des Nations Unies s'attendaient à recevoir des services d'appui de base de la part d'ONU-Femmes, qui devait renforcer ses capacités dans ce domaine.
15. À cet égard, la Directrice exécutive a expliqué qu'elle avait établi une vision et un plan d'action sur 100 jours pour encadrer les travaux de l'Entité tandis que celle-ci s'efforcera de fixer les priorités et objectifs qui informeraient le plan

stratégique, que la Directrice avait hâte de formuler avec les conseils et le soutien du Conseil d'administration.

16. En présentant sa vision et son plan d'action sur 100 jours, la Directrice exécutive a souligné le potentiel inhérent à chaque membre de la société – hommes et femmes, filles et garçons. Il n'y avait pas de limite à ce que les femmes pouvaient faire, et leur force, leur diligence et leur sagesse constituaient la plus grande ressource humaine encore inexploitée. Le défi pour ONU-Femmes consistait à prouver à ses diverses composantes que l'autonomisation des femmes profiterait à tous. La Directrice exécutive comptait faire d'ONU-Femmes un catalyseur de changement. La vision sur laquelle l'Entité était construite était celle d'un monde où hommes et femmes pouvaient jouir d'opportunités et de capacités égales, les principes de l'égalité des sexes étant inscrits dans les priorités du développement, de la paix et de la sécurité. Le principal objectif était de renforcer les capacités nationales et la prise en main des programmes par les pays pour permettre aux partenaires nationaux d'élaborer des lois et des politiques tenant compte de la problématique hommes-femmes et de renforcer les stratégies à l'efficacité avérée afin que les engagements pris à l'échelle nationale en matière d'égalité des sexes soient respectés.

17. Pour atteindre cet objectif, ONU-Femmes axerait ses travaux sur cinq grands principes : a) aider les partenaires nationaux qui le souhaitaient à améliorer leur mise en œuvre des accords et normes reconnus sur le plan international; b) appuyer les processus intergouvernementaux pour renforcer les cadres normatif et politique mondiaux sur l'égalité des sexes; c) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, défendre les droits des femmes et des filles – en particulier de celles qui sont les plus exclues; d) promouvoir et assurer la cohérence des travaux des organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'égalité des sexes; et e) agir en tant que courtier mondial du savoir et de l'expérience, aligner la pratique sur l'orientation normative.

18. Cette vision découlait d'une approche stratégique de l'encadrement qui serait au cœur de la méthode d'action d'ONU-Femmes. Dans certains domaines, les pays comptaient sur ONU-Femmes pour montrer la voie, mais il y aurait aussi de nombreux domaines ayant un impact sur la vie des femmes pour lesquels ONU-Femmes conclurait d'étroits partenariats en appelant l'attention sur la condition des femmes lorsqu'on risquait de l'oublier. Et il y aurait d'autres questions cruciales auxquelles ONU-Femmes pourrait contribuer en s'assurant, conformément à son rôle en matière de coordination, de la cohérence des travaux des organismes des Nations Unies s'agissant d'égalité des sexes.

19. Sans oublier les contextes spécifiques à chaque pays et les capacités qui leur étaient propres, ONU-Femmes axerait ses efforts sur cinq principes thématiques : a) améliorer la représentation des femmes, leur accès aux responsabilités et leur participation; b) en finir avec la violence contre les femmes; c) renforcer l'application du programme pour les femmes, la paix et la sécurité; d) améliorer l'autonomisation économique des femmes; et e) placer les priorités en matière d'égalité des sexes au cœur des activités de planification et de budgétisation aux niveaux national, local et sectoriel. Outre ces domaines prioritaires, ONU-Femmes appuierait ses partenaires des Nations Unies qui se trouvaient en première ligne pour des questions telles que le VIH/sida, les migrations, l'état de droit, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, la protection sociale et la santé

maternelle et infantile. La Directrice exécutive avait identifié un certain nombre de mesures, qui étaient décrites dans un récapitulatif de sa vision et de son plan d'action sur 100 jours distribué au Conseil d'administration.

20. S'agissant des ressources, ONU-Femmes mobiliserait un appui politique et financier en faveur de l'égalité des sexes, y compris de la part de ses partenaires des Nations Unies. L'Entité redoublerait d'efforts pour constituer des partenariats et mobiliser des ressources dans le cadre du plan d'action sur 100 jours. Faisant fond sur les partenariats conclus de longue date avec les États Membres, elle encouragerait des annonces de contributions pluriannuelles prévisibles, pour mobiliser annuellement au moins 50 % de son appui de base. La Directrice exécutive demandait instamment au Conseil d'administration de continuer d'appuyer fortement la réalisation de l'égalité des sexes, en aidant l'Entité à atteindre l'objectif qu'elle s'était fixé au niveau des ressources.

21. Pour ce faire, il était essentiel de constituer des partenariats, notamment avec le secteur privé, les fondations et les particuliers, y compris au moyen de nouvelles campagnes en ligne ou campagnes de dons électroniques. Des partenariats seraient conclus avec les gouvernements et la société civile, avec des parlementaires et des représentants des collectivités, en ciblant les groupes les plus exclus. Pour mener à bien son programme de recherche et de formation, ONU-Femmes devrait conclure de solides partenariats avec le monde universitaire, les laboratoires d'idées et les centres de recherche. Cette approche serait pleinement reflétée dans le plan stratégique, qui serait présenté lors de la session annuelle du Conseil d'administration en 2011.

22. Le lancement officiel d'ONU-Femmes devait avoir lieu le 24 février 2011, au cours de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, qui serait l'occasion d'aider les États Membres et les partenaires de la société civile à traduire dans les faits les engagements qu'ils avaient pris et les recommandations qu'on leur avait faites, ainsi que de déterminer la manière dont ONU-Femmes pouvait y contribuer. ONU-Femmes entendait participer à d'autres processus intergouvernementaux d'importance, notamment la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se déroulerait à Istanbul (Turquie), des 9 au 13 mai 2011, et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio +20), qui prendrait place à Rio de Janeiro (Brésil), en 2012.

23. La Directrice exécutive a souligné que la création d'ONU-Femmes s'accompagnerait d'une meilleure représentation à l'échelle nationale. Mais pour que les résultats obtenus par l'Organisation des Nations Unies dans les différents pays puissent être améliorés de manière substantielle, ONU-Femmes devait disposer d'équipes d'experts compétents et efficaces là où les besoins étaient les plus criants. Une évaluation des capacités sur le terrain avait été lancée pour identifier les carences d'ONU-Femmes dans ses efforts pour aider les partenaires nationaux et les équipes de pays des Nations Unies, et des mesures seraient prises pour combler les lacunes les plus graves au niveau des pays en 2011. Cette évaluation, qui devait s'achever à la mi-février 2011, était menée à partir d'une enquête effectuée auprès des partenaires, qui avait permis de recueillir un millier de réponses de la part de plus de 60 pays, missions sur le terrain et autres partenaires, ainsi que sur la base d'une étude des évaluations effectuées en interne et en externe. Cette initiative devrait également permettre d'identifier des « modèles d'appui » attendus par les

partenaires nationaux au niveau des pays, conformément à la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies.

24. En faisant fond sur les résultats de l'évaluation, l'Entité proposerait, dans le cadre du plan stratégique, des capacités minimales pour les différents pays dans lesquels elle était implantée à l'heure actuelle à des degrés divers. Un plan serait formulé pour renforcer progressivement ses capacités sur le terrain au cours des prochaines années, compte tenu des besoins et demandes prioritaires dans chaque pays, de ses capacités et de celles des équipes de pays des Nations Unies, et notamment de la présence d'experts des questions d'égalité des sexes dans d'autres organismes partenaires des Nations Unies dans le pays concerné ou de l'existence d'une opération de maintien de la paix.

25. Le processus de « transition » dans le cadre du lancement d'ONU-Femmes était complexe, et obligeait l'Entité à travailler hors de l'ordre logique, sans tous les moyens requis. ONU-Femmes était en train de réunir toutes les capacités dont elle avait besoin pour devenir l'organisation prévue dans la résolution fondatrice. Entre septembre 2010 et janvier 2011, deux budgets avaient été soumis, une nouvelle structure avait été mise au point pour le personnel du Siège et le processus d'alignement du personnel en poste avait été mené à bien. L'Entité s'était dotée de nouveaux locaux et elle avait adopté un système informatif commun pour ses fonctions commerciales. L'évaluation des capacités sur le terrain et le processus de planification stratégique avaient aussi été lancés. ONU-Femmes comptait par ailleurs honorer les engagements programmatiques pris par les quatre entités à partir desquelles la nouvelle organisation avait été créée.

26. Mais il restait encore beaucoup à faire, et notamment à constituer une équipe de direction et à procéder au transfert des membres du personnel dans de nouveaux bureaux où il serait vraiment possible de changer la « culture institutionnelle ». Un budget d'appui était présenté lors de la session en cours dans un contexte qui était loin d'être parfait. Dans l'idéal, les décisions sur les ressources du budget ordinaire et du budget d'appui des Nations Unies devraient être fondées sur le plan stratégique et l'évaluation des capacités sur le terrain. Mais ONU-Femmes n'avait pas le luxe d'attendre l'établissement de ces budgets. Dans sa réponse au rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires, la direction de l'Entité avait identifié des mesures pour renforcer sa capacité de venir en aide aux pays qui pouvaient être prises d'urgence sans préjuger de l'approbation du plan stratégique par le Conseil d'administration.

27. Ses mesures visaient à atteindre quatre objectifs : a) constituer immédiatement une équipe de direction; b) lancer un processus de renforcement et d'amélioration des activités opérationnelles dans 15 des pays où l'Entité était présente; c) renforcer sa capacité d'appuyer les partenaires nationaux dans d'autres pays, notamment les pays développés, à partir des centres d'appui régionaux et des bureaux sous-régionaux; et d) obtenir un petit nombre de postes clefs pour faire face aux besoins criants au siège. Le coût de cette proposition était de 51,5 millions de dollars.

28. En conclusion, la Directrice exécutive a remercié les nombreuses parties prenantes qui avaient contribué à la création d'ONU-Femmes de l'accueil et de l'appui chaleureux qu'ils lui avaient réservés. Mais elle n'ignorait pas les résultats qu'on attendait d'ONU-Femmes et les défis qu'elle devrait relever pour ne pas décevoir.

Débats

29. Quarante et une délégations se sont exprimées après la déclaration de la Directrice exécutive. Le Secrétaire d'État pour l'égalité du Ministère espagnol de la santé et des politiques sociales, 23 représentants permanents d'États Membres et des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de la campagne mondiale de réforme des structures en faveur de l'égalité des sexes ont notamment pris la parole.

30. Les délégations se sont félicitées de la création d'ONU-Femmes, de la nomination de M^{me} Bachelet au poste de directrice exécutive et de la tenue de la première session du Conseil d'administration. De nombreux intervenants ont jugé que cette journée était historique pour l'Organisation des Nations Unies. ONU-Femmes représentait le point d'orgue du processus de réforme engagé il y avait plusieurs années avec le soutien de la communauté internationale dans un climat d'enthousiasme et de bonne volonté remarquable. M^{me} Bachelet saurait sans nul doute montrer la voie pour améliorer la condition de la femme dans le monde entier. Plusieurs délégations ont à cet égard noté avec satisfaction que la Directrice exécutive avait fait des exposés aux groupes régionaux au cours des dernières semaines.

31. Tous les intervenants ont dit tenir à ce qu'ONU-Femmes soit un succès, en soulignant que l'autonomisation des femmes était une condition indispensable au développement, à la prospérité et à la sécurité. L'Entité pourrait permettre la réalisation de progrès notables dans les domaines suivants : l'autonomisation économique des femmes, le renforcement des capacités nationales et la lutte contre la violence sexiste, en particulier en situation de conflit. Elle a été encouragée à s'assurer de la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies, à améliorer la définition des responsabilités, et à obtenir que davantage d'informations sur les questions présentant un intérêt pour les femmes soient collectées à l'échelle mondiale, nationale et régionale. Il fallait fixer des objectifs réalistes et les intervenants avaient conscience que certaines mesures pourraient prendre plus de 100 jours à mettre en place.

32. Plusieurs intervenants ont souligné qu'ONU-Femmes aurait besoin de ressources bien plus importantes que celles qu'elle pouvait obtenir des entités à partir desquelles elle était créée. L'idée de mobiliser des ressources auprès du secteur privé et de donateurs non traditionnels a été accueillie favorablement. Les Principes d'autonomisation des femmes lancés en 2010 ont été favorablement accueillis par de nombreuses délégations, qui y ont vu un précieux outil pour améliorer la collaboration entre ONU-Femmes et le secteur privé. Il a été noté qu'en temps de crise économique, on pourrait déterminer quelles étaient les organisations qui obtenaient les meilleurs résultats en termes d'offre de services, de résultats et d'impact en suivant l'efficacité de l'aide bilatérale et multilatérale. Il était fondamental d'obtenir des résultats concrets et de s'assurer que les ressources financières étaient dépensées le plus efficacement possible.

33. Une des délégations a fait part de son intention de doubler le montant de sa contribution au budget de base d'ONU-Femmes en 2011. Le Gouvernement japonais a noté qu'il avait versé une contribution d'un montant de 4,5 millions de dollars pour le projet d'ONU-Femmes visant à faciliter les travaux de la Commission afghane pour l'élimination de la violence contre les femmes.

34. De nombreuses délégations ont souligné qu'il incomberait à ONU-Femmes d'assurer la cohérence des efforts déployés au sein du système des Nations Unies en matière d'égalité des sexes. L'Entité devrait jouer un rôle clair, bien défini et distinct en concentrant ses efforts sur les domaines dans lesquels elle disposait d'un avantage comparatif. Elle devrait appuyer les efforts des autres organes des Nations Unies qui étaient mieux placés qu'elle pour obtenir des résultats dans leurs domaines d'expertise et de compétence, et renforcer sa collaboration avec les organisations non gouvernementales. Une des clefs du succès de l'Entité reposerait dans sa capacité d'accomplir des progrès concrets sur le terrain sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Il faudrait qu'elle sache répondre aux demandes d'aide et adapte ses initiatives aux besoins propres à chaque pays. Certains intervenants ont souhaité que les membres du personnel soient recrutés sur les plans international et national dans chaque région, selon le principe d'une répartition géographique équitable.

35. Une délégation a pris la parole au nom des cinq pays nordiques et fait remarqué que la contribution collective de ces pays représentait 40 % du budget d'ONU-Femmes. Défenseurs inlassables des droits des femmes, ils avaient jugé bon de saisir l'occasion qui se présentait de mettre sur pied une nouvelle entité plus efficace. Il était à cet égard fondamental de conclure des partenariats solides à tous les niveaux pour asseoir ONU-Femmes tant sur le plan normatif que d'un point de vue opérationnel. Après avoir invité la Directrice exécutive à se rendre dans les pays nordiques, le représentant du groupe a souligné qu'ONU-Femmes devait régler son problème de capacités et de ressources humaines; et présenter un plan stratégique. Les délégations ont souligné qu'il était fondamental d'obtenir des résultats à l'échelle nationale et qu'il fallait y consacrer l'essentiel du budget, dans le cadre d'une collaboration impliquant l'ensemble du système des Nations Unies. ONU-Femmes devait prouver son efficacité sur le long terme, en s'appuyant sur des indicateurs et une gestion axés sur les résultats. La collaboration entre les différents organismes des Nations Unies et les partenariats avec les coordonnateurs résidents s'avéreraient à cet égard d'une importance cruciale. Il était aussi fondamental de fixer des principes de base au niveau des travaux normatifs afin de pouvoir à l'avenir mesurer les résultats obtenus et pour qu'ONU-Femmes ait les moyens de définir clairement des priorités.

36. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de certaines questions, comme l'universalité de l'enseignement primaire pour les filles et les femmes, la santé maternelle, les femmes dans les conflits armés, la coopération Sud-Sud et l'appui aux représentants parlementaires. Il était nécessaire de mettre l'accent sur l'autonomisation des femmes sur les plans politique et économique pour mettre un terme à la discrimination à l'égard des femmes dans tous les domaines. Il fallait aussi s'appuyer sur les normes convenues au niveau international sans oublier les spécificités de chaque région.

37. Certaines délégations ont souligné qu'ONU-Femmes devait renforcer le rôle joué par les femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité et assurer la pleine application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. L'Entité devait à cet égard montrer l'exemple en utilisant des indicateurs pour suivre l'application de la résolution 1325 (2000), ainsi qu'en améliorant la participation des femmes à la consolidation de la paix.

38. Une délégation a appelé l'attention sur trois points essentiels dans le cadre des travaux du Conseil d'administration : le règlement des différends par le dialogue; la priorité donnée aux demandes des pays en développement et au renforcement de leurs capacités; et la consécration des principes d'ouverture, de transparence et de représentation géographique équitable dans l'allocation des fonds et des ressources humaines.

39. De nombreux intervenants ont fait état des succès remportés dans leur propre pays en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne le respect des accords internationaux comme la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les objectifs du Millénaire pour le développement et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Certaines délégations ont estimé que le Conseil d'administration devait renforcer la coordination de ses activités avec la Commission de la condition de la femme et d'autres organes des Nations Unies pour autoriser des synergies.

40. Le représentant de la FAO a exprimé son soutien aux activités menées par ONU-Femmes dans de nombreux domaines comme la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et la politique agricole, l'autonomisation économique des femmes, la promotion des droits des petits paysans, le soutien aux organisations de femmes œuvrant en faveur du développement rural, l'amélioration de la productivité rurale, la promotion d'un emploi rural décent pour les femmes, la lutte contre le travail des garçons et des filles, et la promotion des investissements dans l'agriculture.

41. Le représentant de la campagne mondiale de réforme des structures en faveur de l'égalité des sexes, un réseau de plus de 300 groupes de femmes et défenseurs des droits de l'homme et de la justice sociale dans le monde entier qui avait appuyé la création d'ONU-Femmes, a accueilli avec satisfaction la vision de la Directrice exécutive et son plan d'action sur 100 jours. Il a noté que la société civile souhaitait depuis le début qu'ONU-Femmes dispose d'un budget d'un milliard de dollars et engagé les gouvernements à renforcer leur soutien financier pour assurer le succès de l'organisation. Il s'est aussi félicité de la constitution prochaine d'un groupe consultatif d'organisations non gouvernementales. Dans un document de séance, la campagne avait présenté des propositions concernant la participation de la société civile. Le représentant de la campagne a dit qu'il espérait qu'ONU-Femmes mettrait sur pied de nouveaux mécanismes officiels de participation de la société civile et qu'il se félicitait que d'autres organismes des Nations Unies continuent de financer des programmes en faveur des femmes pour assurer la coordination des activités, en particulier à l'échelle des pays.

42. La Directrice exécutive a remercié les délégations de leur bonne volonté et de leurs contributions enthousiastes, ainsi que de leur soutien envers sa vision et son plan d'action. Elle s'est félicitée de la participation des États Membres et de la société civile au processus de consultation organisé en vue de la formulation du plan stratégique, qui serait examiné à la session annuelle de 2011. Elle a souligné qu'il fallait promouvoir la cohérence des activités et les synergies au sein du système des Nations Unies et que l'Entité devait répondre aux besoins et améliorer le quotidien des femmes et des filles. En réponse à certaines questions posées, elle a indiqué qu'ONU-Femmes s'employait à conclure des partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Quant aux relations entre la Commission et le

Conseil d'administration, les Bureaux de la Commission et du Conseil d'administration s'étaient réunis récemment sous les auspices du Président du Conseil économique et social pour prendre des mesures de collaboration. Les réunions conjointes des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM), les 4 et 7 février, seraient l'occasion de renforcer la cohérence des activités menées au sein du système des Nations Unies.

II. Questions financières, budgétaires et administratives

Propositions relatives à l'affectation de contributions volontaires au budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011

43. La Directrice exécutive a présenté des propositions relatives à l'affectation de contributions volontaires au budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011 (UNW/2011/3) et le rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (UNW/2011/4). Elle a souligné l'importance des débats du Conseil d'administration, y compris à l'avenir, sur les moyens de mettre sur pied une organisation solide, souple et efficace pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Avec l'aide et le soutien du Conseil d'administration, il faudrait faire fond sur les quatre anciennes entités afin d'édifier une grande organisation dotée des moyens nécessaires pour fournir à ses partenaires l'appui dont ils avaient besoin en temps opportun.

44. Le budget d'appui était la clef d'un financement viable et durable de l'infrastructure et des ressources humaines qui permettraient à ONU-Femmes de s'acquitter de son mandat. Il permettrait aussi au Conseil d'administration de diriger convenablement l'Entité. Le budget d'appui avait été établi dans les premiers mois d'existence d'ONU-Femmes et avant que l'Entité ne devienne opérationnelle le 1^{er} janvier 2011. Il n'avait donc pu être enrichi ni par le plan stratégique, qui ne serait présenté au Conseil d'administration qu'au mois de juin 2011, ni par les données détaillées obtenues dans le cadre de l'évaluation des capacités sur le terrain, encore en cours de réalisation. Il fallait aussi noter qu'ONU-Femmes ne commençait pas par un budget d'appui solide et qu'on ne disposait pas de point de référence précis pour comprendre les besoins de base d'une nouvelle organisation.

45. La proposition de budget était centrée sur deux grands thèmes : premièrement, améliorer la capacité d'ONU-Femmes d'aider encore davantage tous les pays qui en avaient besoin conformément à son mandat; et deuxièmement, remplacer les anciens arrangements par des piliers institutionnels plus solides sur la base des normes applicables aux organismes des Nations Unies.

46. Pour que le budget d'appui soit plus transparent et efficace, ONU-Femmes entendait collaborer étroitement avec l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP aux fins de l'harmonisation des méthodologies budgétaires sur lesquelles leurs Conseils d'administration respectifs s'étaient récemment prononcés. D'autre part, ONU-Femmes entendait financer progressivement les fonctions d'appui de base à

partir d'un budget d'appui constitué au moyen des ressources allouées aux programmes.

47. Un des défis rencontrés dans le cadre de l'établissement du budget d'appui résidait dans le décalage entre les processus budgétaire et programmatique pour la première année d'activité, le budget étant examiné au mois de janvier et le plan stratégique au mois de juin.

48. Après le rapport du Comité consultatif, ONU-Femmes avait identifié un ensemble de mesures immédiates à soumettre qui, si elles étaient approuvées, lui permettrait de faire face aux demandes à caractère urgent sans préjuger des décisions du Conseil d'administration en ce qui concerne son plan stratégique. Ces mesures étaient présentées dans la réponse de la direction au rapport du Comité consultatif (UNW/2011/4/Add.1). La principale préoccupation ayant motivé la présentation de cette proposition révisée était de pouvoir aider davantage les pays au moyen de mesures prises à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale. Une mesure immédiate consistait à renforcer la capacité d'ONU-Femmes dans les six centres régionaux. L'Entité disposait déjà d'équipes sous-régionales à Bangkok, Dakar et Johannesburg (Afrique du Sud), ainsi que d'une équipe à Bratislava, qu'elle proposait de renforcer. Elle s'implanterait aussi à Panama et au Caire. Les centres régionaux viendraient en aide aussi bien aux pays développés qu'aux pays bénéficiaires de programmes dans lesquels ONU-Femmes ne disposait pas de présence sur le terrain.

49. Jusqu'alors, les programmes à l'échelle nationale avaient été supervisés par 15 bureaux sous-régionaux, dont quatre situés en centres régionaux. La Directrice exécutive proposait que le Conseil d'administration accepte de financer les capacités de base de 11 de ces bureaux à partir du budget d'appui plutôt que des ressources allouées aux programmes, ce qui constituerait pour lui un gage de transparence et rendrait le processus dépendant de ses décisions s'agissant du budget d'appui.

50. La Directrice exécutive a proposé que le Conseil d'administration approuve des crédits budgétaires pour financer les capacités de base de 15 bureaux de pays, par le passé de deux postes dans chaque pays. Il s'agissait de modifier les sources de financement des postes existants, sans incidence financière nette. De nouvelles ressources étaient proposées pour donner à ONU-Femmes les moyens de répondre aux besoins dans le cadre de programmes particulièrement complexes dans jusqu'à deux pays.

51. Si dans l'ensemble les ressources proposées devaient essentiellement permettre d'améliorer l'appui fourni aux pays, la Directrice exécutive demandait également que le Conseil approuve la création de trois postes pour l'équipe de direction et de cinq autres postes de première importance au siège, ainsi que le reclassement à D-1 de deux postes. Au niveau des effectifs, il était proposé d'inscrire au budget d'appui 32 nouveaux postes et 117 postes jusqu'alors financés au titre des programmes. Le budget d'appui s'établissait à un montant total de 51,5 millions de dollars. Il faudrait aussi prévoir des crédits supplémentaires pour financer la gestion du changement, le déménagement et certains frais prévus par l'Assemblée générale.

52. En conclusion, la Directrice exécutive a souligné que l'équipe d'ONU-Femmes et le Conseil d'administration avaient beaucoup à faire pour mettre au point le plan stratégique, évaluer les capacités sur le terrain et améliorer les procédures de travail

internes de l'Entité pour qu'elle puisse mener à bien son ambitieux programme. Les progrès accomplis dans l'exécution du budget seraient présentés au mois de juin 2011. D'autres propositions pourraient s'avérer nécessaires à la lumière du plan stratégique et des besoins opérationnels.

53. Le Directeur adjoint des Services centraux et promotion des activités a présenté les propositions relatives aux besoins immédiats en matière d'appui figurant dans la réponse de la direction au rapport du Comité consultatif. Il s'agissait de faire coïncider le processus budgétaire et le moment où le Conseil d'administration se prononcerait sur le plan stratégique, et d'identifier les mesures qui devaient d'ores et déjà être prises sans pour autant préjuger de l'approbation du plan stratégique.

54. Le montant des dépenses pour 2011 s'établissait à 51,5 millions de dollars et se décomposait comme suit : 68,7 % (35,4 millions de dollars) pour les dépenses de personnel; 12,6 % (6,5 millions de dollars) pour les frais de loyer et de matériel; 8 % (4,1 millions de dollars) pour les sommes à rembourser au PNUD; 3,5 % (1,8 million de dollars) pour les dépenses de fonctionnement; et 7,2 % (3,7 millions de dollars) pour les frais de voyage, les honoraires des consultants et d'autres dépenses de personnel.

55. Les effectifs inscrits au budget d'appui étaient de 32 nouveaux postes et de 117 postes jusqu'alors financés au titre des programmes, ce qui représentait une augmentation d'un montant de 18,8 millions de dollars par rapport aux budgets de 2010 de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (dont 6 millions de dollars au titre de nouvelles capacités et 12,8 millions de dollars en nouvelles sources de financement). Il était important de changer de sources de financement pour mieux asseoir les fondements institutionnels d'ONU-Femmes et garantir que l'organisation rende compte au Conseil d'administration.

56. S'agissant de l'appui aux pays de programme, l'accent serait mis sur le renforcement et l'amélioration de l'appui aux pays de quatre manières : a) présence d'ONU-Femmes dans six centres régionaux; b) institutionnalisation des capacités de base de 11 bureaux sous-régionaux; c) institutionnalisation des capacités dans 15 pays, conformément au plan stratégique; et d) moyens donnés pour ouvrir des bureaux dans deux grands pays avec arrangements programmatiques complexes.

57. En conclusion, le Directeur adjoint a présenté les besoins minimaux en matière d'appui aux pays pour les centres régionaux, 11 bureaux sous-régionaux, 15 bureaux de pays et 2 bureaux de pays avec arrangements programmatiques complexes. Au siège, les besoins en personnel étaient les suivants : équipe de direction (1 poste de secrétaire général adjoint et 2 postes à la classe D-2), cinq autres postes à créer d'urgence et reclassement de P-5 à D-2 de deux postes de directeur de groupes thématiques.

Débats

58. Les délégations ont apprécié les présentations qui venaient d'être faites et les propositions figurant dans la réponse de la direction au rapport du Comité consultatif, en soulignant qu'il fallait que le Conseil d'administration approuve le premier budget d'ONU-Femmes pour que l'Entité puisse être opérationnelle et se

doter d'effectifs correspondant aux besoins minimaux. La réponse de la direction constituait un bon point de départ pour parvenir à une décision. Plusieurs intervenants ont jugé utiles les présentations et consultations qui s'étaient déroulées avant le début de la session.

59. Après avoir noté que le budget d'appui était ambitieux et qu'il était présenté avant le plan stratégique et l'évaluation des capacités sur le terrain, plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait adopter une gestion axée sur les résultats et se sont félicités de la présentation du premier plan stratégique de l'Entité à la session annuelle de 2011, qui permettrait d'utiliser à l'avenir les budgets d'appui comme des outils de gestion. Une délégation a insisté sur l'importance des indicateurs pour évaluer les résultats obtenus.

60. Deux délégations ont indiqué que leurs gouvernements avaient l'intention de maintenir à leurs niveaux actuels leurs contributions de base jusqu'à l'adoption du plan stratégique, en précisant qu'ils les reverraient alors très probablement à la hausse de manière significative. L'obtention de résultats, l'efficacité des mesures par rapport aux sommes dépensées et tous les aspects opérationnels étaient à cet égard d'une importance cruciale. L'inscription à l'ordre du jour de la session annuelle de 2011 d'un point sur l'examen de la situation financière a dans ce contexte été accueillie avec satisfaction. Une délégation a souligné qu'il fallait que toutes les interventions d'ONU-Femmes soient considérées comme faisant partie intégrante de l'aide publique au développement dans le cadre de consultations avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

61. De nombreuses délégations ont salué la participation d'ONU-Femmes aux débats sur l'harmonisation des budgets et des méthodes, notamment en vue de l'établissement d'un budget intégré en 2014, de la classification des coûts et d'une budgétisation axée sur les résultats avec le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP. Elles se sont félicitées que l'Entité ait prévu d'examiner cette question à sa session annuelle de 2011.

62. Certaines délégations ont craint que la crise économique et financière qui sévissait dans de nombreux pays ait des répercussions sur les niveaux des contributions versées à ONU-Femmes. Elles se sont félicitées que l'Entité ait l'intention de mobiliser des fonds auprès de sources de financement non traditionnelles comme le secteur privé ou les fondations.

63. Certains intervenants ont prédit que la mise en place des structures à l'échelle nationale ferait débat, notamment pour ce qui était du nombre de bureaux et de la proportion d'administrateurs recrutés sur les plans international et national. D'autres ont souligné qu'il fallait éviter doubles emplois et hiérarchies entre bureaux régionaux et sous-régionaux. L'Entité devait être représentée dans toutes les régions. Une délégation a souligné l'importance de la participation aux processus d'intégration régionaux, comme en Amérique centrale, et salué l'intention d'ONU-Femmes de participer à l'équipe régionale des Nations Unies au Panama.

64. Plusieurs délégations ont dit qu'il importait d'assurer la sécurité des membres du personnel et de leur offrir des arrangements contractuels justes et transparents.

65. En réponse à une question qui lui était posée, la Directrice exécutive est convenue qu'il était crucial d'obtenir des résultats mesurables. Elle a réaffirmé le rôle d'ONU-Femmes pour améliorer la coordination des efforts déployés par les

organismes des Nations Unies afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle nationale, en coopération avec les équipes de pays des Nations Unies et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Elle a aussi répondu à des questions sur les bureaux sous-régionaux, la structure des effectifs en personnel des bureaux de pays et les centres d'appui régionaux. Elle a noté que le dialogue se poursuivrait à la session annuelle de 2011 dans le cadre des débats sur les résultats de l'évaluation des capacités sur le terrain et sur le plan stratégique pour 2011-13.

66. À l'issue de consultations, le Conseil d'administration a approuvé la décision ci-après :

2011/1

Budget de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme pour 2010-2011

Le Conseil d'administration

1. *Souligne* qu'il importe de donner à ONU-Femmes les moyens de soutenir davantage les pays sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et affirme son intention d'aider la Directrice exécutive à mobiliser des contributions volontaires;

2. *Prend note* des propositions relatives à l'affectation de contributions volontaires au budget d'appui de l'exercice biennal 2010-11 (UNW/2011/3), du rapport connexe du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires (UNW/2011/4), et de la réponse de la direction au rapport du Comité consultatif (UNW/2011/4/Add.1);

3. *Se félicite* que la Directrice exécutive entende mobiliser ONU-Femmes et obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, et faire en sorte que l'Entité s'acquitte sans retard du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/289;

4. *Approuve* la priorité donnée par la Directrice exécutive, dans la réponse de la direction au rapport du Comité consultatif (UNW/2011/4/Add.1), à l'universalité d'accès, au perfectionnement des mécanismes de coordination régionaux et au renforcement et à l'amélioration du soutien apporté aux pays par l'adoption aux niveaux régional, sous-régional et national des premières mesures énumérées aux paragraphes 13 à 29 du rapport de la direction, ainsi qu'à la constitution de l'équipe de direction et au renforcement ciblé des capacités au siège comme indiqué aux paragraphes 9 à 12 et 30 à 35 du rapport, et la prie de rendre compte de la question au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2011;

5. *Rappelle* que la composition et la sélection du personnel d'ONU-Femmes doit être conforme aux dispositions de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en respectant les principes d'une représentation géographique équitable et de l'égalité des sexes;

6. *Accueille avec satisfaction* la proposition de la Directrice exécutive d'améliorer la transparence et les comptes rendus au Conseil d'administration, tout en renforçant le cadre institutionnel d'ONU-Femmes pour les activités

d'appui, en finançant progressivement les besoins d'appui de base au moyen du budget d'appui plutôt qu'à partir des ressources prévues pour les programmes;

7. *Approuve* un montant brut de 51,5 millions de dollars pour l'ensemble du budget d'appui biennal pour 2010-2011 financé à partir de contributions volontaires;

8. *Approuve* un montant supplémentaire de 2,5 millions de dollars financé à partir des contributions volontaires aux ressources de base pour couvrir les dépenses de sécurité exigées par l'Organisation des Nations Unies et un montant de 0,3 million de dollars pour les frais liés à l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public et à l'amélioration du système Atlas;

9. *Approuve* des montants supplémentaires de 5 millions de dollars pour la gestion du changement et de 3 millions de dollars pour le déménagement et les installations techniques nécessaires, à financer aux moyens des contributions volontaires aux ressources de base;

10. *Décide* que le budget d'appui total pour 2010-2011 financé à partir des contributions volontaires ne préjuge pas de sa décision en ce qui concerne le plan stratégique;

11. *Attend avec intérêt* de pouvoir examiner et adopter le plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013 à sa session annuelle de 2011, et note à cet égard qu'il pourrait s'avérer nécessaire d'examiner de manière approfondie le budget d'appui de 2011;

12. *Demande* à la Directrice exécutive de collaborer étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance afin d'harmoniser le budget et les méthodologies, notamment dans le cadre des efforts qu'ils déploient en vue de l'établissement d'un budget intégré en 2014, de la classification des coûts et de la budgétisation axée sur les résultats; de soumettre à la deuxième session ordinaire de 2011 le budget d'appui biennal 2012-2013 ainsi harmonisé; de le tenir informé de ces questions et de continuer de coopérer étroitement avec lui lors de l'élaboration de cette méthodologie;

13. *Rappelle* la résolution 65/259 de l'Assemblée générale et prie la Directrice exécutive de s'assurer que le projet de budget d'appui biennal pour 2012-2013 est établi en application du paragraphe 75 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale et qu'il rende compte de l'analyse suivie, comme demandé aux paragraphes 8 et 9 de la section VI de la résolution 65/259 de l'Assemblée générale.

67. Prenant la parole au nom des États d'Afrique, un des intervenants s'est dit satisfait de l'esprit de collaboration dont avaient fait preuve les membres du Conseil d'administration pour parvenir à une décision sur le budget d'appui, dans la mesure où il était essentiel qu'ONU-Femmes démarre sur de bonnes bases. Son groupe attendait avec impatience l'application de cette décision, et en particulier du paragraphe 4.

68. La Présidente a souligné l'esprit de coopération dont témoignait l'adoption de la décision et le fort soutien dont bénéficiait ONU-Femmes. Elle a remercié le Vice-Président du Bureau, Magnus Lennartsson (Suède), qui avait facilité les consultations sur la décision.

Projet de règlement financier et de règles de gestion financière de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme

69. Le Conseil a décidé d'examiner le projet de règlement financier et de règles de gestion financière d'ONU-Femmes (UNW/2011/5 et Add.1) à la reprise de la première session ordinaire, étant donné que le Comité consultatif devait se réunir et publier un rapport sur la question.

III. Questions diverses

Coopération avec la Commission de la condition de la femme

70. Deux délégations ont demandé des précisions sur la coopération entre le Conseil d'administration et la Commission. Un intervenant a dit attendre avec impatience d'en apprendre plus sur la question lors des prochaines sessions du Conseil.

71. La Présidente a indiqué que les Bureaux de la Commission de la condition de la femme et du Conseil d'administration s'étaient réunis à l'invitation du Président du Conseil économique et social pour discuter de leurs rapports et examiner des questions d'intérêt commun. Leur coopération se poursuivrait.

72. Le Directeur adjoint des Services centraux et promotion des activités a précisé qu'il ne pas fallait pas mélanger les relations entre la Commission et ONU-Femmes et celles entre la Commission et le Conseil d'administration. Il a noté que dans ce dernier cas, au paragraphe 67 b) de sa résolution 64/289, l'Assemblée générale avait prié le Conseil économique et social d'établir des liens adéquats et concrets entre la Commission et le Conseil d'administration pour que les orientations générales données par la Commission concordent avec les stratégies et activités opérationnelles approuvées par le Conseil d'administration. S'agissant de la relation entre la Commission et ONU-Femmes, l'Assemblée générale, au paragraphe 57 a) de la même résolution, a décidé que l'Assemblée, le Conseil économique et social et la Commission de la condition de la femme constitueraient la structure de gouvernance intergouvernementale à plusieurs niveaux de l'Entité pour l'appui à l'élaboration de normes et lui donneraient des orientations générales en la matière. ONU-Femmes attendait avec impatience la prochaine session de la Commission pour jouer son rôle dans ce contexte.

73. Un intervenant a prié le Conseil de prendre note du fait que la République-Unie de Tanzanie était un pays pilote « Unis dans l'action » et qu'elle bénéficierait bientôt d'un programme et d'un budget « Unité d'action des Nations Unies ».

Observations finales

74. La Conseillère principale de la Directrice exécutive et Chef de l'Équipe de transition d'ONU-Femmes a conclu la session au nom de la Directrice exécutive. Elle a remercié le Bureau et les membres du Conseil d'administration d'avoir examiné avec le plus grand soin et une extrême mesure la vision et le plan d'action et d'avoir approuvé la décision sur le budget d'appui. Elle a souligné que le Conseil d'administration tenait à ce que l'Entité soit une organisation dynamique et efficace qui permette d'accomplir de grandes avancées en peu de temps. La première session ordinaire était d'une importance historique et avait permis de jeter les bases d'une collaboration fructueuse. Les débats avaient offert un modèle d'esprit de concertation, de souplesse et de recherche du consensus, qu'on pourrait reproduire dans le cadre des efforts collectifs qui seraient déployés pour mettre au point le plan stratégique et atteindre les objectifs de l'Entité.

75. Pendant la session, la Conseillère principale avait noté que plusieurs délégations avaient approuvé l'approche préconisée par la Directrice exécutive, qui consistait à élaborer des programmes adaptés à chaque pays pour pouvoir répondre aux besoins. D'autres avaient souligné qu'ONU-Femmes devait disposer d'un fort ancrage national. L'évaluation des capacités sur le terrain, qui devait s'achever à la mi-février, permettrait de mieux comprendre les lacunes et les besoins les plus urgents, ce qui constituait un élément essentiel et une des priorités du plan stratégique. Le chemin était pavé d'embûches et il était essentiel que l'Entité dispose de ressources financières stables et prévisibles pour pouvoir fournir aux pays dans lesquels elle menait des activités un appui stratégique viable.

76. La Conseillère principale a remercié les délégations qui avaient annoncé qu'elles augmenteraient leurs contributions financières à ONU-Femmes et celles qui avaient indiqué qu'elles maintiendraient les leurs à leur niveau actuel. L'approbation du budget d'appui permettrait à ONU-Femmes d'améliorer ses programmes nationaux, la coordination des activités des organismes des Nations Unies et les capacités nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Maintenant que l'Entité pouvait compter sur une équipe de direction solide et du personnel qualifié, tant au siège qu'à l'échelle nationale, le budget d'appui et le plan stratégique seraient alignés dès les prochains mois. Les progrès accomplis dans l'exécution du budget seraient présentés à la session annuelle de 2011.

77. Prenant la parole au nom des États d'Afrique, une délégation s'est réjouie que le logo d'ONU-Femmes doive être dévoilé lors du Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, qui fournirait à la Directrice exécutive une excellente occasion d'inaugurer sa collaboration avec les dirigeants africains. La prochaine visite de la Directrice exécutive au Libéria pour la Journée internationale de la femme (8 mars 2011) a également été saluée, d'autant qu'elle se déroulerait sous les auspices d'Ellen Johnson-Sirleaf, seule femme parmi les chefs d'État africains. Ces événements étaient symboliques et donnaient à l'Afrique le sentiment que le continent était bien une des priorités d'ONU-Femmes.

78. Deux délégations ont pris la parole pour remercier la Présidente, la Directrice exécutive et le secrétariat du succès de la première session ordinaire du Conseil d'administration, qui s'était déroulée dans une atmosphère de coopération. Les intervenants étaient impatients de participer aux travaux du Conseil d'administration et de découvrir le plan stratégique qui serait soumis au mois de juin 2011. Un

d'entre eux a souligné l'importance des partenariats et de l'égalité des hommes et des femmes.

79. La Présidente a remercié de leur important soutien le Bureau, les membres du Conseil d'administration, les observateurs, les membres de la famille des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et d'autres.
